Image not found or type unknown

INDEMNITES DOMMAGE ET INTERETS

Par **sediri souhir**, le **29/06/2018** à **14:25**

Bonjour,

Suite à des violences conjugales, j'ai porté plainte contre mon ex et le tribunal a soumis à mon ex des dommages et intêrets d'un montant de 15000 frances en 1999.

J'ai tout de suite entamé ma procédure de divorce et quitté la région avec ma fille trisomique agée de 6 mois.

J'ai eu peur de réclamer cet argent et pourtant j'en avais besoin, mais bon, je vivaios dans la peur que mon ex nous retrouve et nous tue toutes les deux.

Je voulais savoir s'il y a prescription ou si je peux toujours réclamer cet argent.

Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés